

# LE GÉNÉRAL HUBERT-CASIMIR ROUSSEAU DE LA FÉRANDIÈRE

Maréchal de Camp

(1728-1798)

---

Le Chevalier de la Férandière, qui fut Maréchal de Camp, était né le 4 mars 1728 <sup>(1)</sup> à Poitiers; il ne devint barrisien que par son mariage, sa femme Mademoiselle de Niel étant alliée à toutes les vieilles familles du Barrois, de Cheppe, Magot, Morlaincourt, Contrisson, de Billaut, d'Alençon, etc.; il fit de longs séjours en Lorraine chez sa belle-mère qui habitait Bar, 7, rue Voltaire, et où lui naquirent trois enfants, à Belrain où il avait une maison de campagne, et à Nancy où il fut en garnison et plus tard emprisonné, sous la Révolution.

## Sa famille.

Si nous consultons l'arbre généalogique de la branche aînée de l'ancienne et noble famille de nom et d'armes de Rousseau de la Rousselière, sire de la Boissière et de la Férandière originaire du Poitou <sup>(2)</sup>, où elle a occupé quantité de terres et de fiefs nobles et plus particuliè-

(1) L'état des services du général, délivré par le ministère de la Guerre et qui se trouve aux archives départementales de la Meuse, donne la date de 1727 pour sa naissance; c'est une erreur, 1728 est celle qui ressort des titres originaux restés dans sa famille.

(2) Voir archives Meuse, B 325, Reg. f<sup>os</sup> 170 et suivants.

rement « la seigneurie de la Boissière dans laquelle elle a été connue et a servi militairement de 1337 à 1411 sous le titre de varlet, puis de 1411 à 1580, sous le titre d'écuyer, et depuis 1580 jusqu'aujourd'hui, sous le titre de haut et puissant messire et chevalier », nous trouvons en tête de cette généalogie : noble homme Regnaut Rousseau (valetus et armiger), capitaine et châtelain du Bois-Pouvrau, Saussay, de Chéragé et de Charueux, etc...; il est qualifié sire de la Boissière et possède en fief la terre de la Rousselière, dont il semble avoir tiré son nom; il servit à cheval et en armes sous Charles V, Charles VII et Monseigneur le duc de Berry; ce seigneur plein d'affection, d'amour et de dilection envers Dieu et l'Eglise, de Monseigneur Saint-Jean-Baptiste de Menigouste, fonda le 7 mars 1399 une messe à célébrer chaque jour de l'année à l'autel Saint-Mathelin (depuis Saint-Michel ou du Boucaut), de la dite église; ses descendants en sont encore patrons; il avait épousé Johanne Aymard dite Bonne, fille d'Aymard, dit de Parthenay le Vieux, seigneur de Laurière et autres lieux et mourut le 18 octobre 1413.

Nous passerons sur la descendance de Regnaut dont les membres s'intitulent seigneurs écuyers de la Motte aux Ages, de la Boissière, de Laurière, de Lambadière, etc. et dont un fut en 1524 chevalier de Malte, pour arriver à Jean-Louis Rousseau de La Férandière, seigneur de la Rochebœuf, qui épouse à Poitiers, le 20 février 1719 Marie-Anne-Agathe de Girard, père et mère du général qui nous intéresse aujourd'hui.

Le nom de La Férandière provenait de l'acquisition faite par René Rousseau II, en 1662, le 7 décembre, de la seigneurie de La Férandière. Les armes de la famille étaient : d'argent à une bande de gueules accostée de six roseaux de sable, tigés et feuillés de sinople.

Le général était le quatrième enfant d'une famille qui se composait : d'une fille carmélite à Poitiers (1), d'un fils

(1) Suzanne-Geneviève Rousseau de La Férandière.

retiré du service, chevalier de Saint-Louis <sup>(1)</sup>, dont une fille épousa le comte de Caumont, d'une autre fille <sup>(2)</sup> qui épousa le comte de Chabot, colonel du régiment d'Abbeville et plus tard d'un fils Louis-Hyacinthe, qui devint l'abbé de la Férandière, chapelain de Ménigouste de Poitiers, chanoine archidiacre, mort en 1785 prieur de Sainte-Radegonde.

Hubert-Casimir de La Férandière était entré au service comme lieutenant au régiment de Champagne-Infanterie, le 18 décembre 1747; réformé en 1749 par suite de blessures, il reprend du service aux Grenadiers de France où il est lieutenant le 5 septembre 1750, capitaine le 2 mars 1757, il devient lieutenant-colonel du Régiment provincial de Bar-le-Duc, le 16 octobre 1771, il avait été fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; c'est en cette ville de Bar qu'il avait fait la connaissance de Mademoiselle de Niel, fille cadette <sup>(3)</sup> de Jacques François de Niel, seigneur de Belrain, ancien lieutenant-colonel également aux Grenadiers de France et de dame Marie de Billaut-Leschicault qu'il épousa le 13 novembre 1770. — Les publications avaient été faites en l'église Saint-Sébastien de Nancy où le jeune capitaine était en garnison et la bénédiction nuptiale fut donnée à Belrain, par M. Etienne, curé du village; du côté du marié assistaient au mariage <sup>(4)</sup> les de Brion, de Chabot, de la Boissière, ses frères et beaux-frères; du côté de la mariée, les de Cheppe, Morlaincourt, Nettancourt, Contrisson, Magot, etc.

(1) Antoine-Louis, chevalier seigneur de la Boissière, marié avec la fille de M. Petiteau, lieutenant général en l'Élection de Tours.

(2) Reine-Anne, mariée en 1765 avec le comte de Chabot, chevalier seigneur de Brion.

(3) La fille aînée Marie-Antoinette de Niel épousa en prairial an X le colonel de cavalerie Macuson de 30 ans plus âgé qu'elle et qui habitait Rosnes — les Macuson, famille de médecins du Barrois, étaient alliés aux bonnes familles du pays, de Vandières, etc. (Voir Baron de Dumast, la Cour des comptes).

(4) Actes de l'état civil de Belrain.

Les Niel étaient originaires d'Irlande, suivant certificat « du Héraut d'armes de toute l'Irlande », et descendaient, dit ce document, qui donne en même temps leurs armoiries, des grands Niel de ce pays; ceux-ci vinrent sans doute en France à la suite des troubles qui agitèrent l'Irlande au xvii<sup>e</sup> siècle et dans lesquels les O'Niel, O'Donnel, etc., jouèrent un certain rôle dans leur lutte contre l'Angleterre. Leur devise était : « vi et fide vivo ».

Le bisaïeul paternel de Mademoiselle de Niel était avocat au Parlement, conseiller du Roi, lieutenant civil de la prévôté et ville de Vaucouleurs. Son fils Jean-François, né le 21 août 1690 en cette ville, gentilhomme ordinaire de son A. R. Léopold, receveur des finances à Nancy, avait épousé Anne Le Mercier et de ce mariage était né Jacques-François, le père de la jeune Madame de La Férandière; elle avait 16 ans <sup>(1)</sup> lorsqu'elle se maria. M. de La Férandière devint ainsi seigneur de Belrain à la mort de son beau-père, décédé le 19 août 1776 des suites des blessures qu'il avait reçues pendant les guerres de Flandre. Il était, alors, lieutenant-colonel du régiment de la Couronne <sup>(2)</sup>, le régiment de Bar ayant été supprimé.

En 1780, M. de La Férandière quitte le service et pendant un an se repose de ses fatigues. Il obtient un traitement provisoire de 3.000 francs; sa santé est médiocre; il a été blessé en 1748 au siège de Maëstricht, puis à Willemstad en 1762 où il fut cité « pour avoir arrêté et contenu par sa vaillance et son feu 200 dragons anglais, tête de colonne de 20.000 hommes, qui venaient sur lui le sabre haut, alors qu'il était harcelé déjà sur sa gauche par des chasseurs à pied ». Il fut également cité à l'attaque du château de Friedvald « pour avoir brisé à coups de hache les barreaux de fer des portes et fenêtres de l'avant-cour du château derrière lesquelles, le feu de l'ennemi, à bout portant, était très meurtrier pour ses grenadiers ». En 1784, de La Férandière est nommé brigadier

(1) Née à Bar-le-Duc, paroisse Notre-Dame, le 23 décembre 1753.

(2) Depuis le 15 mai 1776.

des armées du Roy, et en 1786 le maréchal de Ségur lui offre le commandement d'Ajaccio; il hésite à s'expatrier, sa femme a une santé délicate, mais on lui fait valoir que la situation est de 6.000 francs, avec un logement très honnête à la citadelle, que l'air passe pour sain, l'hiver charmant, qu'à Ajaccio sont réunies les meilleures familles de l'île et il accepte (1). Sa fille aînée, l'aimable Sophie, qui a treize ans (2), tout heureuse de ce grand voyage qui va la distraire, tient un journal de ses impressions. Départ de Bar-le-Duc le 16 septembre 1786 par Saint-Dizier, Langres, Dijon, arrivée à Lyon le 10<sup>e</sup> jour, Avignon, Toulon où la vue des galériens semble l'impressionner; arrivée à Ajaccio après une agréable traversée.

Les premières années de séjour en Corse semblent heureuses, d'après les nombreuses correspondances qui s'échangent entre Madame de La Férandière et sa mère à Belrain; les officiers sont nombreux, aimables, de bonne famille; on fait de la musique, des vers et Sophie de La Férandière est l'objet des plus délicates attentions.

« Ange divin qu'on adore et qu'on prie  
 « Dans ce pays sous le nom de Sophie,  
 « O vous sur qui se fixent tous les yeux,  
 « Naissante fleur que protègent les Dieux. » Etc.

Tels sont les premiers vers d'une longue poésie qu'on lui dédie; si du reste le portrait qu'en fait M. de Laissac n'est pas trop flatteur, elle doit être charmante :

« Sophie âgée de 16 printemps est pour la figure et pour la taille telle que l'imagination se représente Hébé versant le nectar aux dieux ... un coloris délicat où la rose se fond avec le jasmin nuance ses joues... son air est un mélange enchanteur d'ingénuité, de douceur, de noblesse... son sourire est tendre et fin, jamais malin; sa bouche petite et vermeille; les plus justes proportions

(1) Voir, en annexe, le brevet de commandement qui lui est délivré.

(2) Elle est née à Bar-le-Duc, paroisse Notre-Dame, le 29 juillet 1773.

dessinent son cou d'albâtre.... l'esprit est à la fois juste et délicat; ses paroles, qu'un son de voix mélodieux porte au fond de l'âme, y laissent une douce émotion, etc... etc. ». Mais les jours sombres vont arriver; la révolution gronde; les esprits sont troublés; les réceptions où la générale et sa fille faisaient les honneurs en apaisant parfois les rivalités et les jalousies suscitées par les dames corses vont cesser et une période de soucis va s'ouvrir pour le gouverneur.

**Rôle de La Férandière en Corse.  
Ses démêlés avec Bonaparte.**

La Corse, à cette période, supportait mal l'autorité de la France; l'île s'agitait et l'autorité militaire n'osait trop sévir. Le 15 août, un jour de procession, malgré le gouverneur et ses officiers, la populace mécontente qu'on ait fermé les portes de la cathédrale, se porte en foule chez l'évêque Doria et le malmène. Quelques jours plus tard, les gens des communes veulent désarmer la garde nationale et La Férandière doit faire amener du canon. A Ajaccio circulent des billets anonymes qui préviennent le gouverneur qu'on veut surprendre la citadelle et s'emparer de sa personne, mais La Férandière ne s'émeut point. « Pour ma personne, mandait-il au ministre, je ne puis trop répondre, car je suis souvent au milieu d'eux; mais pour ce qui est de la citadelle, soyez tranquille. » Bonaparte, son frère et plusieurs membres de sa famille exaspèrent particulièrement La Férandière par leur enthousiasme révolutionnaire. « Cet officier, écrit La Férandière à la date du 26 décembre 1789 <sup>(1)</sup>, a été élevé à l'École militaire, sa sœur à Saint-Cyr et sa mère comblée de bienfaits du gouvernement; il serait bien mieux à son corps, car il fermente sans cesse ». Il s'indigne, en outre, de ce que ce lieutenant d'artillerie ait quitté sa garnison

(1) Lettre au ministre de la Guerre.

pour venir prêcher la révolte en se souvenant si peu des bienfaits du Roi.

A Bastia le gouverneur est massacré et à Ajaccio on aurait pu craindre aussi des scènes regrettables sans la fermeté de son commandant. Bonaparte voulait à tout prix que celui-ci se soumît aux ordres de la ville, que la milice bourgeoise pût entrer dans la citadelle pour y faire le service et surtout que les canons de celle-ci ne fussent plus tournés sur les rues de la ville, en cas d'événements. « Nous ne doutons pas, lui écrit Bonaparte, appuyé de tous les membres de la municipalité, de votre attachement à la Constitution; cependant nous ne pouvons moins faire que de vous faire observer que si vous rejetiez notre demande, laquelle n'est autre que de mettre la citadelle dans la situation où elle se trouva toujours en temps de paix, nous ne pourrions guère nous empêcher d'avoir comme un soupçon, qui laisse à présumer que vous êtes en correspondance avec des personnes intéressées dans la conservation des places fortes de France pour quelque événement que ce soit ».

La Férandière dut démonter ses canons et rendre compte au ministre; mais il tint bon pour le reste. Selon Bonaparte, La Férandière ne respirait que l'arrogance et se croyait encore au temps où la Corse tremblait sous l'autorité militaire, mais malgré toutes ces difficultés, rien d'irréparable ne se produisit, et tout se passa encore en discussions; puis le poste de commandant venant à être supprimé, La Férandière résigna ses fonctions. Le colonel de Maillard du 42<sup>e</sup>, prend en 1791, la direction des affaires dans l'île.

La Férandière réclame alors ce qu'il considère comme son droit et comme conséquence des sacrifices qu'il a consentis en s'expatriant, voire même des dépenses considérables qu'il a dû régler de ses deniers en Corse, il réclame ce qu'ont obtenu déjà ses camarades plus près du soleil, le titre de Maréchal de camp en récompense de ses services. Il fait valoir la nature spéciale du commandement qu'il a exercé en Corse, dans un milieu agité

et peu sûr, commandement de deux provinces <sup>(1)</sup> qui lui a valu, ainsi qu'en témoignent de nombreux certificats, l'estime et la confiance de tous ; il a quarante-cinq ans de services, soixante si l'on compte les campagnes (7 campagnes, 8 batailles, 1 siège), plusieurs blessures ; il a été fait, il y a vingt ans, lieutenant-colonel titulaire ; il est depuis sept ans brigadier. Aussi le comte de Brienne lui promet-il une des premières vacances. Votre nom, lui écrit M. de la Tour-Dupin, et vos services seront soumis à sa Majesté. M. de La Férandière fait remarquer, en outre, qu'il est fils d'un père qui a servi dans les régiments du Roi-Infanterie, frère d'un chevalier de Saint-Louis, gendre d'un lieutenant-colonel aux Grenadiers de France, oncle d'un colonel d'infanterie, père d'un fils qu'il fait élever à ses frais au Prytanée, pour le service du Roi. Le comte de Narbonne s'entremet à son tour et La Férandière est nommé Maréchal de camp, le 1<sup>er</sup> août 1791, pour retraite. Il quitte Ajaccio le 10 octobre 1791 sur la frégate « la Courageuse » et subit une tempête effroyable, qui le jette à la côte, puis c'est la quarantaine à Toulon, sa femme, sa fille, un bébé d'un an, Alexis, dont nous parlerons plus loin, ont été fort éprouvés par le mal de mer ; après quelques jours de repos, départ pour Nîmes, puis Toulouse, Bordeaux et Poitiers où le général est heureux de retrouver toute sa famille, qu'il n'a pas vue depuis vingt-trois ans ; enfin arrivée au port, c'est-à-dire à Bar-le-Duc, et ensuite à Belrain, après Pâques 1792, chez M. de Niel, où le ménage passera deux mois.

Désireux de ne pas rester à charge à une belle-mère, dont une partie de la fortune a été engloutie dans une banqueroute <sup>(2)</sup>, La Férandière et sa femme se rendent à Toul. Mais là, le maire et le procureur de la commune, effrayés d'avoir dans leurs murs tant d'étrangers et de chevaliers de Saint-Louis (ils étaient 5) leur enjoignent

(1) Ajaccio et Vico.

(2) Affaire de la compagnie de Lorraine, dite d'Aubonne, *Mémoires de la Société des lettres de Bar*, année 1900.



de quitter la ville dans les vingt-quatre heures ; c'est alors une charmante époque ! La Férandière proteste et le conseil du district lui donne raison, blâmant, comme attentatoire à la liberté, la décision de la commune et de son maire pusillanime, mais devant cet accueil si peu aimable, nos émigrés décident de partir pour Nancy, où ils arrivent le 23 août 1792, munis de tous les passeports et certificats de civismes voulus pour les mettre à l'abri des mesures de sûreté générale prises contre les ci-devant nobles et constatant qu'ils n'ont cessé de résider en France. Ils habitèrent, à Nancy, maison Lefebvre, près de la maison commune, n° 190, puis maison Froment ; mais les états de services et la personnalité du général ne l'empêchent pas d'être déclaré suspect par quelques mouchards avinés et La Férandière fut interné, le 16 ventôse an II, dans la maison des ci-devant prêcheresses (1). Sa femme adresse aussitôt une réclamation au citoyen représentant du peuple du département de la Meurthe. Elle y expose « que son mari a donné dans tous les temps des preuves non équivoques de son civisme ». Elle en citera plusieurs traits frappants et peut-être uniques dans leur espèce : « ils ont été trop publics et ne sont pas assez anciens pour qu'il soit difficile de les vérifier ; plus de 12 citoyens de Nancy les attesteront, si on le demande ; La Férandière, âgé de soixante-sept ans, blessé, infirme (2), a toujours rempli les devoirs d'un bon républicain, réduit pour vivre à une pension qui est toute sa fortune. Son épouse est assez sûre de son innocence pour défier tout citoyen de faire contre lui une dénonciation, qui eut l'ombre de la vraisemblance. Aussi sollicite-t-elle avec confiance le citoyen représentant, trop juste pour laisser languir dans une pénible détention un citoyen dont la réputation doit être intacte ».

La générale ajoute : « La Férandière n'a jamais oublié

(1) Ancien couvent des Dominicaines prêcheresses.

(2) Il commençait à perdre la vue ce qui l'avait obligé à quitter le service.

qu'il a été soldat et parvenu au grade d'officier, il a toujours vécu en camarade avec ceux qu'il commandait, désapprouvant toutes les punitions humiliantes qu'on infligeait, comme les coups de plat de sabre, et il ne craignait pas d'exposer plusieurs fois sa liberté et sa vie pour ses soldats. — Lorsqu'il était en garnison à Dieppe avec les Grenadiers de France, se trouvant un jour en rade avec plusieurs grenadiers sur un bâtiment, l'un deux tombe à la mer, chargé de son fusil, sac, giberne, etc. La Férandière offre aussitôt sa bourse et sa montre au matelot, bon nageur, qui voudra le sauver, mais la mer étant très forte, tous refusèrent. Alors La Férandière n'écoute plus que son humanité; il se jette à la nage et parvient, après de nombreux efforts, à retirer cet homme, malgré le poids de ses armes; il le ramène à bord au grand étonnement des matelots qui disent tous qu'ils n'auraient pas voulu pour des millions se risquer par un aussi gros temps.... ce grenadier a fait la guerre avec lui depuis ce temps ».

Deuxième trait. — « En 1777, un soldat Charpentier, du régiment ci-devant Couronne, était sur le point de passer devant un conseil de guerre, La Férandière entre au conseil, demande un sursis. On le lui refuse d'après l'ordonnance; il insiste et offre de se rendre prisonnier du conseil, jusqu'à la réponse du ministre et la privation de ses appointements pendant un an. Le conseil consent enfin à surseoir et La Férandière reçoit du ministre, quelques jours après, la grâce du soldat et des félicitations pour sa conduite ».

Troisième trait. — « En 1779, lorsque la France projetait de faire une descente en Angleterre, 180 grenadiers de son régiment à Lisieux, révoltés de ce que quelques uns d'entre-eux avaient reçu des coups de plats de sabre avaient résolu de désertir. L'on envoya successivement, pour les ramener, 15 ou 20 officiers dont les efforts furent inutiles et auxquels ils ne répondirent que par d'horribles menaces. La Férandière offrit au colonel de se charger de la commission...; il part, rencontre les grenadiers chantant, criant, aiguisant leurs sabres en

disant que ce serait pour les premiers qui viendraient les chercher. Mais, à la vue de La Férandière ils se calment : voilà, disent-ils, notre père, avec lui nous n'aurons rien à craindre. Oui, leur répond-il, et fiez-vous à moi. Il les ramène en ville, comblé des témoignages de leur attachement et à la grande joie des habitants de Lisieux. Son humanité et sa douceur prévinrent la désertion de ces braves et peut-être la perte de tout le régiment.

« Les Romains donnaient une couronne civique à celui qui avait sauvé la vie à un de ses semblables, La Férandière l'a sauvée à plus de dix..... ».

La Férandière fut mis en liberté le 8 fructidor; mais ce fut bientôt au tour de sa femme d'être arrêtée comme suspecte, dénoncée par un sieur Jacquot de Ligny, farouche membre du club révolutionnaire. Nous la trouvons, en compagnie de Mesdames de Longeaux et de Lanty <sup>(1)</sup>, à la prison des ci-devant sœurs Claires de Bar <sup>(2)</sup>, captivité assez bénigne, paraît-il, mais à laquelle elle n'échappera qu'après thermidor, malgré les efforts de son mari.

Tous ces événements, survenus en pleine révolution et dans le bouleversement général qui s'en suivit, la perte de sa fortune, la mort surtout de son fils à Quiberon ont atteint la santé du général, qui perd de plus en plus la vue. Sa femme songe alors qu'elle a connu le Premier Consul en Corse : « Les trois frères venaient en effet aux bals, soirées et assemblées de la maison, écrivait Madame de la Férandière à une de ses amies, y mangeaient quelquefois... J'ai encore une partie des lettres que Bonaparte écrivit à mon mari, auquel il eut souvent à faire; celui-ci s'est du reste toujours loué de son honnêteté, entre autres au départ de Corse, où, au nom de l'administration, ce furent des louanges, des remerciements pour sa conduite, des regrets de le voir partir... Je voyais enfin la mère chez elle et chez nous... »

(1) D'après M. de Bacourt dans ses correspondances barrisiennes, *Mémoires de la Société des lettres de Bar*, année 1898, rien dans nos archives de famille n'a trait à cette incarcération.

(2) L'ancien couvent des Clarisses, rue Voltaire.

Aussi écrit-elle au premier Consul plusieurs lettres touchantes dont celle-ci : « Citoyen Consul, me sera-t-il permis d'interrompre les grandes occupations de celui auquel le salut de la France était réservé, pour implorer son humanité bienfaisante en ma faveur. J'ai eu le bonheur de vous connaître en Corse... mon mari âgé de 70 ans, chargé d'infirmités de toutes espèces, n'ayant pas le moyen de se faire traiter en ville, a dû quitter Nancy, où nous habitions, et venir demander du pain à une belle-mère, presque aussi malheureuse que nous, ne pouvant l'aider de ma petite fortune presque tout entière sur le Grand livre, par conséquent à peu près nulle... Jugez, citoyen, dans quelle détresse doit se trouver un malheureux dont l'état exigerait une augmentation de dépenses et qui manque du nécessaire et des soins de médecins ; qui est dans l'impossibilité de se faire traiter dans un hôpital, mais qui pourrait peut-être être transporté à Bar, si votre main bienfaisante le retire de la misère où il est plongé... J'espère beaucoup en ce vainqueur d'Italie : s'il est redoutable aux ennemis de la France, il est en même temps bon, humain ; il prêtera une main secourable à des malheureux qu'il a connus, qui mettent sa confiance en lui, en même temps qu'ils exalteront sa gloire... Je finis, citoyen général, non en vous donnant des louanges, vous êtes trop au-dessus de celles que je pourrais vous adresser, mais en faisant des vœux pour la conservation de vos jours..., etc. »

La Férandière meurt enfin aveugle, après avoir subi une opération de la cataracte, à Belrain, le 4 frimaire an VII (1798), laissant aux siens l'exemple d'une belle vie toute d'honneur et de bonté ; les dernières pensées qu'il exprime dans son testament sont celles d'un fervent chrétien et dénotent des sentiments très élevés : « Affaibli par les infirmités et le poids des ans qui manifestent que l'heure approche où le Dieu bon et puissant qui m'a donné l'existence, me rappelle à lui, moi Hubert-Casimir Rousseau de La Férandière prie mes parents et amis de se souvenir de moi devant le Seigneur, lorsqu'il aura terminé le cours

de mes jours... je remets mon âme entre les mains de Dieu... mon épouse m'ayant toujours manifesté une affection pure et sincère, je lui recommande d'en verser les effets sur mes enfants en employant tous les moyens en son pouvoir afin de pourvoir à leur éducation et à leur établissement... Mes chers enfants m'ayant toujours montré beaucoup de tendresse et de déférence, je leur donne, au moment de ma dernière heure, ma bénédiction paternelle, comme le patriarche Jacob la donna au nom de Dieu à ses enfants; que le bonheur et la prospérité accompagnent donc les jours de ma fille et de mon fils; que Dieu les protège pour la gloire et la consolation de leur mère. Je recommande à mon fils, lorsqu'il sera en âge, d'aider, soutenir et consoler sa mère, de suivre ses conseils avec la même soumission que si c'était moi-même... Pour ma fille, je lui recommande de continuer envers sa chère maman la tendresse qu'elle m'a vouée, de lui marquer confiance sans réserve, quand il s'agira de son établissement, de se rappeler toujours que si Dieu bénit la soumission et la docilité des enfants à la voix de leur père mourant, il punit aussi dans sa justice les enfants rebelles... Je remercie ma chère mère de Niel, ma chère sœur Niel, ma femme, des prières et soins qu'ils m'ont donnés pendant ma maladie, mes amis..... ».

(29 octobre 1798).

L'acte de décès aux archives de la commune de Belrain est ainsi rédigé : « A onze heures du matin décès de Casimir Rousseau, dit Laférandière <sup>(1)</sup>, ancien militaire, âgé de 70 ans, déclaré par X et Y, domestiques de Madame Marguerite Billaut Leschicaut, Veuve Niel, en son domicile à Belrain. Décès constaté par Jean François, agent principal de la commune ».

Ce vieux soldat qui fut grand par son nom, sa situation, sa famille, ses relations, ses sentiments, auquel on ne daigne donner dans son acte de décès ni son nom, ni son grade, fut enterré dans le cimetière situé devant l'église de

(1) C'est ainsi que lui-même signait ses lettres sous la Révolution.

Belrain; dans celui-ci, aujourd'hui désaffecté, une simple dalle, sans inscription, rappelle par tradition de famille l'endroit où il fut inhumé; une plaque commémorative a été placée au nouveau cimetière par les soins de ses petits-enfants.

Disons un mot de la générale, de sa fille et de ses fils.

#### **Madame de la Férandière.**

Marie-Marguerite-Sophie de Niel avait 16 ans <sup>(1)</sup> quand elle épousa son mari beaucoup plus âgé : à cette époque ces différences d'âge étaient fréquentes; c'était une femme bien douée comme esprit, intelligence et fermeté de caractère, elle le fit bien voir dans toutes les circonstances difficiles de sa vie, mais sa santé fut toujours médiocre, elle était sujette à des syncopes, crampes et crises fréquentes qui inquiétaient son entourage. La mort de son mari lui léguait une lourde tâche : l'éducation de ses enfants. Ses ressources sont modestes ; pendant la Révolution, la fortune de ses parents et celle de son mari ont été englouties dans les banqueroutes et faillites de l'époque révolutionnaire. C'est encore vers le Premier Consul que la générale va se tourner; car, ainsi qu'elle l'écrit à une amie « la justice bienfaisante de ce dernier ne lui permettra pas de laisser mourir de faim la veuve d'un homme qui a commandé cinquans dans son pays de Corse »; elle réclame la survivance d'une pension de 600 francs à laquelle elle a droit : « Mon mari est mort pourvu du grade de maréchal de camp; mais la place de commandant d'Ajaccio et d'une partie de l'île ayant été supprimée, il est rentré dans ses foyers, où il est mort de ses fatigues; c'est par le cas de force majeure qu'il a quitté le service et on doit le considérer comme mort en activité de service... ». Les survivances

(1) Née et baptisée à Bar-le-Duc, paroisse Notre-Dame, le 23 décembre 1753, elle eut pour parrain : Pierre de Billaut-Leschicault, chanoine de l'insigne église collégiale de Saint-Pierre, et pour marraine dame Marie-Anne Le Mercier, veuve de Jean-François de Niel, écuyer gentilhomme ordinaire de S. M. R. Monseigneur le Duc de Lorraine.

ayant été retranchées, c'est à l'Empereur (an XIII) qu'elle adresse une nouvelle requête faisant valoir les longs services de son mari, de son père mort de ses blessures, les dépenses qu'ils durent faire en Corse, les pertes qu'elle éprouva par la Révolution ayant presque toute sa fortune en rentes sur l'État ou contrats sur des émigrés ; elle lui demande également l'élargissement de sa nièce Madame de Caumont, enfermée au Temple, et la radiation de son gendre de la liste des émigrés.

Enfin elle s'adresse au ministre de l'Intérieur, à l'effet d'obtenir en faveur de son fils une place au Prytanée pour lui permettre d'achever son éducation, ce que ses moyens de fortune ne lui permettent pas de faire.

Une partie de ses démarches reçut satisfaction ; mais tous ces soucis, la mort de son dernier fils, Alexis, en 1809, pour lequel elle s'était montrée parfois si sévère dans ses lettres, comme nous le verrons plus loin, les tribulations de tous genres qui compliquèrent la vie de sa fille et de son gendre, le comte de Migot, avaient de plus en plus altéré sa santé.

Seule à Belrain, elle s'occupe de ses propriétés, de ses bois, de son moulin, mais l'âge avançant, ses facultés s'altèrent ; en proie à des domestiques et à des gens malhonnêtes, elle tombe dans une demi enfance et se laisse voler une partie des titres et des propriétés <sup>(1)</sup> qui lui restent ; ses petits-enfants sont obligés, pour sauver quelques bribes de sa fortune, de demander son interdiction. En 1830, M. Macuson de Rosnes, ancien juge de paix, « petit-cousin <sup>(2)</sup> de ladite dame », dit l'acte officiel, est nommé

(1) Le moulin et le petit étang entre autres.

(2) Il serait plus juste de dire « demi-neveu de ladite dame ». Le colonel Macuson, fils du docteur Claude Macuson de Bar, qui avait épousé la sœur de Madame de La Férandière à 68 ans, avait eu d'un premier mariage avec Jeanne Marchal, un fils, Hyacinthe, qui fut le tuteur de la générale ; il était maire de Rosnes et en cette qualité signe l'acte de décès de sa belle-mère le 30 octobre 1815. Son père, sur cet acte (Archives de Rosnes), qui signe cependant : colonel de cavalerie en dessous de son nom, s'intitule : ancien sous-lieutenant des gardes du corps du Roy ; il avait alors 82 ans. Hyacinthe Macuson ne

son tuteur. Sa mort survint en 1834 : « Le 10 juillet 1834, par-devant nous, Nicolas Janvier, maire de Belrain, a comparu M. Macuson, âgé de 47 ans, et Dominique Cuny, habitant Vaucouleurs, qui nous ont déclaré que Marguerite-Sophie de Niel, âgée de 80 ans, demeurant en son château, veuve de M. Hubert-Casimir de La Férandière, était décédée ».

Avec elle mouraient beaucoup de vieux souvenirs et toute une époque fertile en événements tragiques.

### Les Enfants du général.

Le général de La Férandière avait eu quatre enfants : deux fils et deux filles. L'aînée, Marie-Françoise-Sophie dont nous avons déjà parlé, est née à Bar-le-Duc le 29 juillet 1773; elle eut pour parrain son grand-père paternel, Messire Jacques-François Niel, chevalier, seigneur de Belrain, ancien lieutenant-colonel au corps des Grenadiers de France, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis et pour marraine représentée : sa tante paternelle, dame Anne-Marie, comtesse de Chabot de Brion (1).

Elle épouse à Belrain, le 22 thermidor an IX, le comte Charles-Joseph de Migot, ancien page du comte d'Artois, officier de dragons, né à Vesoul en 1775 et décédé à Ligny le 15 avril 1834, fils de Laurent, comte de Migot, originaire de Bulgnéville, colonel de dragons, et de Thérèse de Montlezun-Busca.

La jeune fille que nous avons vue si fêtée, si adulée pendant son séjour en Corse, avait dû passer à Belrain avant son mariage des années sévères et troublées par les malheurs des siens; son mariage ne lui apporta peut-être

survécut qu'un an à Madame de la Férandière et mourut à Rosnes le 30 septembre 1835; nous n'y trouvons pas l'acte de décès de son père, le colonel.

(1) Épouse du comte de Chabot, colonel du régiment d'Abbeville, déjà cité.



pas tout le calme qu'elle pouvait désirer, nous la voyons suivre son mari à Berlin et en Russie, puis rentrer à Belrain, qu'elle abandonnera plus tard pour Ligny, son mari ne s'entendant pas toujours avec sa mère, et c'est dans cette petite ville qu'elle mourut le 30 janvier 1827.

De ce mariage sont nés : 1° le comte Hippolyte de Migot <sup>(1)</sup>, ancien officier, qui fut longtemps conseiller de préfecture de la Meuse et habitait la ville-haute à Bar-le-Duc, et 2° Marie-Clémence de Migot, ma grand mère, mariée à Dominique Cuny, dont les descendants habitent toujours le vieux château patrimonial resté dans la famille depuis l'époque où Anne Magot, veuve de Sébastien de Billaut-Leschicaut l'acheta, le 14 août 1747, à Anne des Armoises, fille du Maréchal de Beauvau, mort glorieusement à Ypres <sup>(2)</sup>.

La seconde fille du général : Marguerite, est morte à Bar-le-Duc, le 16 septembre 1777, âgée de 22 mois seulement.

Les deux fils sont Joseph-Louis-Casimir, né à Bar-le-Duc le 4 mai 1777, et Alexis, né à Ajaccio le 20 août 1790.

Louis avait été baptisé en l'église Notre-Dame, il avait eu pour parrain représenté Messire Louis-Hyacinthe Rousseau de La Férandière, prêtre, archidiacre et chanoine de l'insigne église cathédrale de Poitiers, vicaire général du diocèse, son oncle paternel <sup>(3)</sup>, et pour marraine également représentée Anne Magot, son aïeule maternelle, veuve de Messire Sébastien de Billaut-Leschicaut, chevalier, maître des comptes du Barrois.

Sa vie fut courte et sa fin tragique, le pauvre enfant avait quitté à quatorze ans le territoire français et servait, en 1792, en qualité d'enseigne au régiment de Rohan quand

(1) Voir sur cette famille notice : Ménil-la-Tour et ses seigneurs : (Pays lorrain), juillet 1914 et juillet 1919.

(2) Voir notice : Seigneurie de Belrain.

(3) Frère du général dont la femme a laissé 2 volumes de fables connues et appréciées. Ces volumes sont à la bibliothèque de la ville, sous le nom de marquise de la Fer.

il fut englobé dans la lamentable équipée de Quiberon. Arrêté, il dut passer devant une Commission militaire présidée par le chef de bataillon Lalène, assisté des capitaines Humbert et Marigné, qui à elle seule prononça 164 condamnations, et fut condamné à mort avec 748 autres malheureux, à l'âge de dix-huit ans, le 9 fructidor 1795, et fusillé à Auray<sup>(1)</sup>. Un monument commémoratif rappelle aujourd'hui les noms des victimes de cette triste hécatombe.

Alexis, le benjamin de la famille, commença ses études avec un M. Michaud qui habitait la ville-haute; nous avons conservé sa correspondance avec sa bonne maman qui est à Belrain et qui se montra parfois bien sévère à son égard. La bonne volonté ne lui manque cependant pas; à neuf ans il lui écrit : « Je tâcherai de soulager vos peines et d'adoucir votre chagrin et de remplir le désir que mon père avait de me voir bien élevé et savant ». La générale se répand en bons conseils, elle lui répond un mercredi des cendres : « A présent que nous voilà dans le saint temps de carême, vous allez vous appliquer de nouveau, d'ailleurs si l'étude vous ennuie, eh bien, il faut travailler par mortification; puisque vous ne pouvez encore jeûner, il faut offrir au Bon Dieu vos exercices lorsqu'ils vous ennuient... ». « J'ai bien peur, mon cher Alexis, lui écrit-elle une autre fois, que vous ne soyez toujours un paresseux, cependant je vous aimerai toujours en proportion de la manière dont vous vous conduirez avec Dieu et votre maître... ». En 1800, M. Michaud est satisfait des progrès de son élève, la générale lui écrit : « Mon cher petit ami, pour vous prouver mon contentement, je vous envoie une bourse avec 29 sols dedans », mais les notes ne sont pas toujours aussi bonnes; un mensonge puant, soutenu sans honte ni vergogne, écrit M. Michaud, vient tout gâter; puis une autre fois grand émoi, Alexis disparaît, descend à la ville basse et se sauve de sa pension :

(1) La fiche qui le concernait comportait : Ex noble. étudiant, a quitté le territoire à l'instigation d'un oncle chez lequel il demeurait, alors qu'il n'avait encore que dix-huit ans.

« Plût à Dieu qu'il fut à Belrain », écrit son maître éploré. Alexis, en effet, est revenu trouver sa mère à laquelle il fait ses doléances, mais on ne l'écoute guère. « ... Je crois que l'air de Belrain vous est très contraire, puisque vous en revenez toujours pire, lui écrit sa mère, ne comptez donc pas y revenir à Pâques... s'il vous arrive de jeter des pierres à vos camarades, je prie M. Michaud de vous faire rentrer et enfermer au pain et à l'eau le restant de la journée; si vous mentez, vous mettre une belle langue rouge et vous envoyer comme cela chez Madame de Longeaux et lorsque vous ne voudrez pas étudier, vous mettre une belle paire d'oreilles d'âne, voilà, Monsieur, ce que mérite un enfant tel que vous... ». Que toutes ces lettres nous ont intéressé. Mais voilà Alexis à Saint-Cyr, le travail est plus sérieux, que de chagrin encore chez le pauvre enfant qui écrit : « Voilà déjà près de trois ans que je suis ici, je voudrais bien aller passer quelques jours de vacances chez mes parents, si c'était possible (je vous envoie un billet de contentement de mon maître de quartier) ». Il craint de tomber malade et signe toujours : « J'ai l'honneur d'être, ma chère maman, votre très humble et très respectueux fils ».

A Saint-Cyr, Alexis complète ses études de français et de mathématiques, mais le temps lui semble toujours long : « Nous avons eu la visite du Premier Consul qui a fait l'appel de toute la division, écrit-il, il m'a regardé en souriant, lorsqu'il m'a entendu nommer, il a été dans toute la division interroger quelques élèves ». En 1806, l'ambition lui vient et il serait heureux de pouvoir passer à Fontainebleau, d'où il arriverait plus vite sous-lieutenant d'infanterie. Alexis demande à sa mère d'intéresser à son sort le général Oudinot, mais le général Duteil, commandant le Prytanée, s'excuse de ne pouvoir encore donner suite à la demande qui lui est adressée. Toutefois. La Férandière passe bientôt, par suite des événements, sous-lieutenant et la maréchale écrit à la générale de La Férandière pour la féliciter <sup>(1)</sup>; mais le pauvre enfant ne

(1) Voir annexe 2.

jouit pas longtemps de son épaulette d'or : il est tué le 22 mai 1809 à Essling : « J'ai bien pris part à votre douleur, écrit le Maréchal Oudinot, à la mort de votre fils, je me plais à rendre à sa mémoire la justice qui lui appartient et à dire que sa belle conduite et ses qualités le faisaient aimer et estimer de ses supérieurs ». Ainsi finit noblement, pour son pays, le dernier du nom d'une des vieilles familles de France.

L<sup>t</sup>-Colonel M. CHAVANNE.

Château de Belrain, le 25 janvier 1921.

---

## ANNEXE I

### **Brevet de Commandant d'Ajaccio en l'Isle de Corse.**

Aujourd'hui quinzième du mois de février 1786, le Roy étant à Versailles, désirant faire remplir la charge de Commandant d'Ajaccio, en l'Isle de Corse, vacante par la mort du sieur Petiti, et connaissant la valeur, courage et expérience en la guerre, vigilance, activité et sage conduite du sieur Hubert-Casimir Rousseau de la Férandière, brigadier d'infanterie, ainsi que son zèle, fidélité et affection à son service, Sa Majesté, pour ces causes et autres, l'a commis, ordonné et établi par le présent brevet en ladite charge de Commandant d'Ajaccio pour en faire les fonctions, en jouir, et user aux honneurs, autorité, prérogatives, prééminences, privilèges, franchise, droits, fruits, profits et revenus, qui y appartiennent et aux appointements qui lui seront ordonnés par les états de Sa Majesté, voulant que ledit sieur de La Férandière, commandant aux habitants qu'aux gens de guerre et leur ordonne ce qu'ils auront à faire pour le service de Sa Majesté, faisant vivre les habitants en bonne union et concorde les uns avec les autres et les gens de guerre en bon ordre, police et discipline, suivant les règlements militaires, punissant sévèrement ceux qui oseraient y contrevenir, veillant à la garde et sûreté de ladite place d'Ajaccio ... Mande et ordonne Sa Majesté au gouverneur, son lieutenant-général en l'Isle de Corse, de faire reconnaître ledit sieur de La Férandière en ladite charge et aux habitants et gens de guerre de lui obéir en tout ce qu'il com-

mandera et ordonnera pour le service de Sa Majesté, le tout tant qu'il plaira à Sa Majesté, en vertu du présent brevet, que pour témoignage de sa volonté, Elle a signé de sa main et fait contresigner par moi son`Conseiller d'Etat.

*Signé : LOUIS.*

*Signé : LE MARÉCHAL DE SÉGUR.*

## ANNEXE II

Madame,

Je partage votre joie, elle est bien juste et vous m'avez rendu justice en m'apprenant cette agréable nouvelle... je suis mère et je conçois tout ce que vous avez souffert l'une et l'autre. Dieu va changer la face des choses et vous allez jouir ensemble des heureux jours qui vous sont réservés, nous nous applaudirons et nous serons flattés d'avoir contribué à votre bonheur. Je félicite doublement Madame de la Férandière, je suis enchanté de lui savoir Monsieur son fils lieutenant, j'aurais bien du plaisir à vous féliciter de vive voix, en attendant Mesdames recevez mon compliment et mes félicitations elles sont aussi sincères que les sentiments affectueux avec lesquelles j'ai l'honneur d'être, madame (1),

*Votre très humble,*

LOUDINOT.

Bar-le-Duc, le 9.

(1) Nous avons respecté l'orthographe.

---